



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°42

Réunion du : mardi 29 mars 2022

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COMMUNIQUE

Les matches reportés du week-end des 02 et 03 Avril 2022 seront automatiquement reportés au week-end 16 et 17 avril 2022, si les 2 clubs n'ont pas déjà un match de coupe ou de championnat en retard, à jouer cette date.

SENIORS – CHAMPIONNAT

23392304 : COLOMBIENNE ES 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 27/03/2022 (R1/B)

Courriel de NOISY LE GRAND FC indiquant l'absence du joueur numéro 6 Madimoussa COULIBALY sur la FMI alors qu'il était bien inscrit lors des formalités administratives le jour du match.

La Commission,

Après réception d'un rapport complémentaire de l'arbitre officiel confirmant les propos du club de NOISY LE GRAND FC.

Prend acte de la présence du joueur n° 6 Madimoussa COULIBALY sur la FMI le jour du match.

ALFORTVILLE U.S. (521869) – R2/D

La Commission,

Pris connaissance de la décision du 22/03/2022 de la Commission d'Organisation des Compétitions du District du Val-de-Marne,

Considérant que l'équipe U18 d'ALFORTVILLE US a été déclaré forfait général par ladite Commission lors de sa réunion du 22/03/2022 à la suite du 3^{ème} forfait de cette équipe, lors du match LIMEIL-BREVANNES / ALFORTVILLE US du 20/03/2022 comptant pour le championnat U18 – D1, Considérant que l'article 11.1 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F. prévoit les dispositions suivantes en matière d'équipes obligatoires :

« - Les clubs du Championnat Seniors de R1, R2, R3 et D1 ont l'obligation d'engager :

- Une deuxième équipe Seniors disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions menant au plus haut niveau professionnel du football Libre,
- 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14, L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13). Et d'y participer jusqu'à leur terme. »

Considérant que le forfait général de l'équipe U18 d'ALFORTVILLE US ne permet plus au club de remplir les obligations ci-dessus,

Par ces motifs,

Fait application des dispositions de l'article 11.2 du Règlement Sportif Général en prononçant la mise hors compétition de l'équipe Seniors 1 d'ALFORTVILLE US. étant précisé que la mise hors compétition intervenant avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

23392834: COSMO TAVERNY 1 / IGNY AFC 1 du 03/04/2022 (R2/B)

Demande de changement de terrain.

Cette rencontre aura lieu au complexe sportif Jean Bouin 2 à TAVERNY.

Accord de la Commission.

23392835 : TREMBLAY FC 1 / COURCOURONNES FC 1 du 03/04/2022 (R2/B)

Demande de changement de date et d'horaire de TREMBLAY FC.

Cette rencontre aura lieu le samedi 02 avril 2022 à 20h00.

La Commission ne peut valider l'horaire de 20h00, car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

23392849 : TREMBLAY FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 24/04/2022 (R2/B)

Demande de changement de date et d'horaire de TREMBLAY FC.

Cette rencontre aura lieu le samedi 23 avril 2022 à 20h00.

La Commission ne peut valider l'horaire de 20h00, car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

23392682 : OZOIR FC 77 1 / LILAS FC 2 du 03/04/2022 (R2/D)

Demande de changement de date et d'horaire d'OZOIR FC 77.

Cette rencontre aura lieu le samedi 02 avril 2022 à 20h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de LILAS FC.

23393665 : PANTIN OLYMPIQUE 1 / MASSY 91 FC 1 du 24/04/2022 (R3/B)

Dossier en retour de la CRPME.

La Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

23393522 : PARAY FC 1 / VILLEPARISIS USM 1 du 03/04/2022 (R3/A)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de PARAY FC de passer la rencontre sur le stade Jean BOUIN à PARAY VIEILLE POSTE,

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à la pelouse,

Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries et les risques de fermeture des installations sportives,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de terrain impraticable le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique.

23393658 : MELUN FC 2 / MEAUX ACADEMY CS 2 du 03/04/2022 (R3/B)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de MELUN FC de passer la rencontre sur le stade municipal à MELUN, Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à la pelouse,

Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries et les risques de fermeture des installations sportives,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de terrain impraticable le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique.

23393920 : BLANC MESNIL SF 2 / MACCABI PARIS 1 du 03/04/2022 (R3/D)

Demande de changement de terrain et d'horaire de BLANC MESNIL SF.

Cette rencontre aura lieu à 15h00 (horaire officiel), sur le complexe sportif Paul Eluard 1 (synthétique) au BLANC MESNIL.

Accord de la Commission.

VAIRES ENT. US (R3/D)

RAPPEL

La Commission invite le club de VAIRES ENT. US à l'informer du lieu de ses prochains matches à domicile :

23393930 : VAIRES ENT. US 1 / MACCABI PARIS 1 du 24/04/2022 (R3/D)

23393944 : VAIRES ENT. US 1 / STAINS F. ES 1 du 15/05/2022 (R3/D)

23393958 : VAIRES ENT. US 1 / ENTENTE SANNOIS SG du 05/06/2022 (R3/D)

Etant précisé que le match du 05/06/2022, comptant pour la dernière journée de championnat, devra se dérouler le dimanche à 15h.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission demande aux clubs recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23392493 : MEAUX ADOM 1 / DRANCY JA 2 du 27/03/2022 (R2/A)

23393516 : ETAMPES FC 1 / ULIS CO 2 du 27/03/2022 (R3/A)

U20 – CHAMPIONNAT

23760599 : PARIS 13 ATLETICO 21 / DEUIL ENGHIEU FC 20 du 10/04/2022 (Elite 3/A)

Courriel du club de PARIS 13 ATLETICO demandant d'avancer la rencontre au samedi 09/04/2022 à 19h sur le stade Georges Carpentier à PARIS 13.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de DEUIL ENGHIEU FC.

23760719 : NOISY LE GRAND FC 20 / LE PERREUX AS 21 du 27/03/2022 (Elite 3/B)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé du PERREUX AS (2ème forfait).

23760762 : LE PERREUX AS 21 / CHELLES AS 20 du 05/06/2022 (Elite 3/B)

Courriel du club du PERREUX demandant d'inverser la rencontre sur les installations de CHELLES.

Accord de CHELLES AS.

La Commission ne peut accepter cette demande étant donné qu'il s'agit des matchs retour et que le match aller a déjà eu lieu à CHELLES.

23760981 : LES MUREAUX OFC 20 / CARRIERES GRESILLONS 20 du 27/03/2022 (Elite 3/D)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé du CARRIERES GRESILLONS (3ème forfait entraînant son forfait général).

23777880 : MAUREPAS AS 20 / PITRAY OLIER PARIS 22 du 27/03/2022 (Elite 3/E)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de PITRAY OLIER PARIS (1er forfait).

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23432078 : AS ARARAT ISSY 20 / CRETEIL LUSITANOS US 20 du 20/03/2022

23760714 : LE PERREUX AS 21 / MEAUX ACADEMY CS 20 du 20/03/2022

U18 - CHAMPIONNAT

23411833 : SAINT MAUR F. MASC. VGA 1 / PAYS DE FONTAINEBLEAU du 03/04/2022 (R3/A)

Demande de changement d'horaire de SAINT MAUR VGA.

Cette rencontre aura lieu à 12h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PAYS DE FONTAINEBLEAU.

23412147 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / BLANC MESNIL SFB 1 du 03/04/2022 (R3/C)

Courriel de NEUILLY SUR MARNE SFC et de la Mairie d'EPINAY SUR SEINE indiquant le prêt d'un terrain de repli, pour le **samedi 02 avril 2022 à 16h00**, sur le terrain synthétique n°2 du Parc Municipal des Sports à EPINAY SUR SEINE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BLANC MESNIL.

508884 – NEUILLY S/MARNE SFC – U18 R3/C

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/03/2022 ayant infligé une suspension de terrain de QUATRE (4) MATCHES FERMES à l'équipe U18 1 de NEUILLY SUR MARNE SFC, à compter du 28 MARS 2022 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20 km de distance de la ville de NEUILLY SUR MARNE,**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 rencontres ci-dessous :

23412185 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MELUN FC 1 du 15/05/2022

23412193 : NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CHAMPS SUR MARNE 1 du 29/05/2022.

La Commission vous indique qu'il restera une rencontre à purger avec un terrain de repli, pour la première rencontre de la Saison 2022/2023.

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT

23412452 : JEUNES AUBERVILLIERS / MANTOIS 78 FC du 27/03/2022 (Poule A)

Dossier en retour de la CRPME.

La Commission reporte cette rencontre au 17/04/2022.

23412450 : CHOISY LE ROI AS / PARIS ST GERMAIN FC du 27/03/2022 (Poule A)

Courriel de CHOISY LE ROI AS,

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe suite à 3 forfaits.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23412601 : PARIS CENTRE DE FORMATION / MONTFERMEIL FC du 20/03/2022 (Poule B)

U16 - CHAMPIONNAT**23413659 : IVRY US 1 / MEUDON AS 2 du 27/03/2022 (R3/D)**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel, de la feuille de match informatique et du courriel de MEUDON AS accompagné d'un rapport d'intervention des pompiers,

Considérant que l'incendie d'un véhicule sur la chaussée a bloqué la circulation et qu'il y a eu intervention des pompiers,

Considérant que cet accident de la circulation a eu lieu sur le trajet effectué par l'équipe de MEUDON AS pour se rendre sur le lieu de la rencontre,

Considérant qu'un dirigeant de MEUDON AS a prévenu par téléphone le club d'IVRY US, afin de prévenir du retard de leur arrivée,

Considérant que le coup d'envoi du match était prévu à 13h00,

Considérant que l'équipe de MEUDON AS s'est présentée sur les installations à 13h20, au-delà du délai réglementaire,

Par ces motifs,

. décide de reporter ce match au 17/04/2022.**23412743 : PARIS ST GERMAIN FC 2 / RACING CFF 1 du 03/04/2022 (R1)**

Demande de changement d'horaire de PARIS ST GERMAIN FC.

Cette rencontre aura lieu à 15h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de RACING CFF.**23413481 : BUSSY ST GEORGES FC 1 / BRETIGNY FCS 3 du 03/04/2022 (R3/C)**

Demande de changement d'horaire de BUSSY ST GEORGES FC.

Cette rencontre aura lieu à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BRETIGNY FCS.**FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match, sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23412738 : RACING CFF 1 / CRETEIL LUSITANOS US 1 du 27/03/2022 (R1)

U15 REGIONAL - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

23374033 PARIS ST GERMAIN FC / RED STAR FC du 26/03/2022

U14 - CHAMPIONNAT

23373195 FC 93 BOBIGNY BG 1 / RACING CF 2 du 19/03/2022 reporté au 26/03/2022 (R3/B)

Match reporté conformément au protocole FFF de report pour motif Covid (4 joueurs de l'équipe U14 1 du FC 93 BOBIGNY BG positifs au covid).

Ce match est reporté au samedi 16/04/2022.

23372935 BAGNEUX COM 1 / VERSAILLES FC 1 du 02/04/2022 (R2/B)

Courriel de BAGNEUX COM avec attestation d'indisponibilité des installations.

Ce match est reporté au samedi 16/04/2022.

23373225 FRANCONVILLE FC 1 / ST BRICE FC 1 du 14/05/2022 (R3/B)

Demande de FRANCONVILLE pour reporter le match au samedi 21/05/2022 (motif : installations indisponibles).

La Commission demande au club de bien vouloir faire parvenir le justificatif officiel d'indisponibilité des installations.

Dès réception, le match sera avancé au samedi 07/05/2022.

23373310 IVRY US 1 / GRIGNY US 1 du 02/04/2022 (R3/C)

Accord des 2 clubs pour reporter le match au 27/04/2022 (motif : absence éducateur US IVRY).

La Commission ne peut pas émettre un avis favorable, le motif de la demande de report n'étant pas recevable.

U14 R3/D - CENTRE FORMATION FOOTBALL DE PARIS – 536996

La Commission accuse réception des courriels du CFFP, du club de ROISSY EN BRIE US et de la Mairie de ROISSY EN BRIE mettant à disposition les installations du stade Paul Bessuard et donne son accord pour que les 2 rencontres ci-dessous se déroule à 15h00 sur le terrain en herbe comme suit :

23373479 CFFP 2 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 02/04/2022**23373423 CFFP 2 / CLAYE SOUILLY du 04/06/2022**

Concernant le match :

23373497 CFFP 2 / ROISSY EN BRIE US 1 du 14/05/2022

La Commission ne peut pas entériner le stade Paul Bessuard comme terrain de repli car il ne s'agit pas d'un terrain neutre puisqu'il s'agit des installations sportives utilisées habituellement par l'équipe de ROISSY EN BRIE US.

La Commission demande au CFFP de bien vouloir proposer pour cette rencontre un autre terrain de repli neutre et situé en dehors des villes de PARIS, CRETEIL et CHOISY LE ROI.

U14 - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir faire parvenir la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 44 du RSG de la LPIFF).

1^{er} rappel :

U14 Régional 1 – poule A - 23373608 CFFP 1 / SENART MOISSY du 19/03/2022

CDM – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Les rencontres des 1/2 finales se dérouleront le dimanche 17 avril 2022 à 9h30, sur le terrain du club premier nommé.

1/ NANDY FC / ST ARNOULT FC

2/ FRANCO PORTUGAIS WISSOUS / JONVILLE RC

Informations calendrier :

Finale à jouer le 19/06/2022

CDM - CHAMPIONNAT**23394597 : SOISY SUR SEINE AS 5 / CHEVILLY LARUE ELAN 5 du 03/04/2022 (R2/B)**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de SOISY SUR SEINE AS pour jouer ce match sur le stade des Donjons 1 à SOISY SUR SEINE,

Accord de la Commission.

ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Les rencontres des 1/2 finales se dérouleront le dimanche 17 avril 2022 à 9h30, sur le terrain du club premier nommé.

1/ RUNGIS US / ESPERANCE AULNAYSIENNE

2/ CHANTELOUP LES VIGNES US / TORCY PVM US

Informations calendrier :

Finale à jouer le 19/06/2022

ANCIENS - CHAMPIONNAT**23395601 : VILLEJUIF US / COLLEGIEN AS du 03/04/2022 (R2/B)**

Demande de changement d'horaire de VILLEJUIF US.

Cette rencontre aura lieu à 10h45.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de COLLEGIEN AS.

23396202 : BRUNOY FC / BENFICA YERRES du 03/04/2022 (R3/C)**23396212 : BRUNOY FC / BOISSY FC du 24/04/2022 (R3/C)**

La Commission,

Pris connaissance des demandes de BRUNOY FC pour jouer les 2 matchs en rubrique sur le stade municipal,

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à la pelouse,

Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries et les risques de fermeture des installations sportives,

Par ces motifs,

Donne son accord et précise qu'en cas de terrain impraticable le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique.